

26 AOUT 1999

SOCIETE A.C.L.



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR L'APPORT EFFECTUE PAR M. BERNARD ZYKE

ET MME LUCIENNE ZYKE

En exécution de la mission de commissaire aux apports qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Bordeaux le 17 mai 1999, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des parts sociales de la SARL ETABLISSEMENTS BERNARD ZYKE ET FILS devant être apportées par Monsieur Bernard ZYKE et Madame Lucienne ZYKE à la société A.C.L.

1°/ Exposé sur l'opération projetée

Monsieur Bernard ZYKE et Madame Lucienne ZYKE envisage d'apporter à la société A.C.L. 3500 parts sociales de la SARL ETABLISSEMENTS BERNARD ZYKE ET FILS qu'ils détiennent respectivement pour 1750 parts chacun.

2°/ Description et évaluation de l'apport

Les 1750 parts sociales apportées par M. Bernard ZYKE sont numérotées comme suit: 306 à 530, 1001 à 2350, 26 à 75 et 3701 à 3825.

Les 1750 parts sociales apportées par Mme. Lucienne ZYKE sont numérotées comme suit: 531 à 750, 771 à 775, 2351 à 3700 et 3826 à 4000.

L'apport sera fait pour une valeur de 3.770.000 F.

7, rue du Tilleul
17200 ST. SULPICE DE ROYAN
Tél. 05 46 23 04 56
Fax. 05 46 23 06 23
26, rue de Cursol
33000 BORDEAUX
Tél. 05 56 33 45 70
Fax. 05 56 33 45 71

SARL AU CAPITAL DE 50.000 F
RCS MARENNES B 408 749 075
Membre du Conseil Régional de
l'Ordre des Experts-Comptables
Région de Poitiers
e.mail : tossutec@wanadoo.fr



3°/ Vérifications effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes pour vérifier la valeur de l'activité apportée.

Les comptes qui ont servis à l'évaluation sont les comptes clos le 31 décembre 1998.

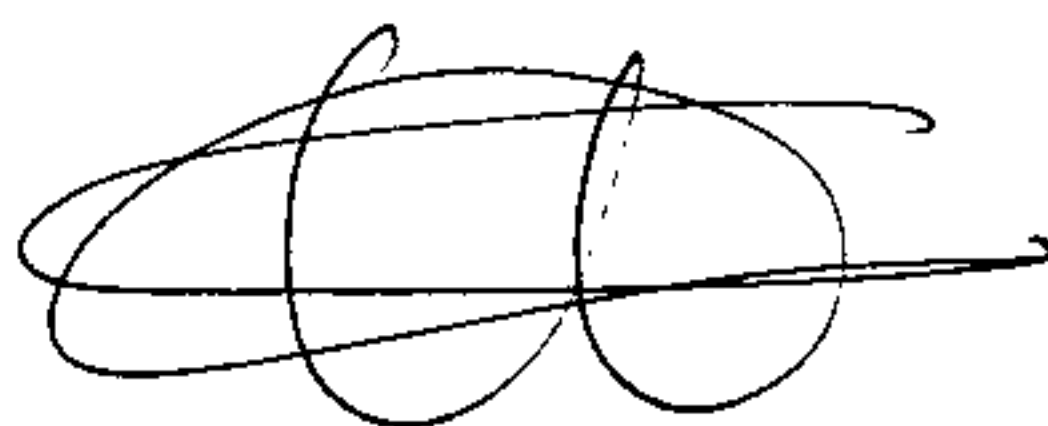
J'ai vérifié auprès du gérant de la SARL ETABLISSEMENTS BERNARD ZYKE ET FILS que les parts sociales apportées son exemptes de toute inscription pouvant interdire leur cession.

4°/ Conclusion

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport décrit ci-dessus, dont le total s'élève à 3.770.000 F.

La valeur globale des apports correspond au moins au nominal des actions à emettre augmentée de la prime d'émission.

Fait à Bordeaux
le 19 août 1999



Le commissaire aux apports
Patrice TOSSUT